

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Laon, le 27 janvier 2014

Service Environnement

Unité Gestion des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

**Demande d'autorisation d'exploiter entrepôt de stockage sur  
le territoire de la commune de VERVINS**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral N° IC/2014/018 en date du 27 janvier 2014, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 3 mars 2014 au jeudi 3 avril 2014 inclus**, sur la commune de VERVINS portant sur la demande d'autorisation d'exploiter, présentée par la SOCIETE HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE, dont le siège social est situé rue de Montbrehain 02230 FRESNOY-LE-GRAND.

Le projet consiste notamment en :

► l'exploitation d'un entrepôt pour des activités logistiques et de stockage de marchandises industrielles, de biens de consommation, de produits combustibles et de produits inflammables (rubriques 1432-2.a, 1510-1, 1530-1, 2662-1, 2663-1.a et 2663-2.a), situé ZAC Créapôle – Route d'Hirson à VERVINS, parcelle cadastrée section ZD numéro 34 sur le territoire de la commune de VERVINS.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.pref.gouv.fr](http://www.aisne.pref.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, à la mairie de VERVINS ou à la Direction départementale des territoires, aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de VERVINS, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de Monsieur HOUTCH, représentant la SOCIETE HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE, dont le siège social est situé rue de Montbrehain 02230 FRESNOY-LE-GRAND ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Yvon VARLET, chef de brigade de la police nationale (ER), en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête et Monsieur Claude BAGUE, enquêteur vacataire (ER), en retraite, a été désigné en qualité de suppléant.


Monsieur Yvon VARLET siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 3 mars 2014	9h00 - 12h00	VERVINS
Mardi 11 mars 2014	15h00 - 18h00	VERVINS
Samedi 22 mars 2014	9h00 - 12h00	VERVINS
Mercredi 26 mars 2014	9h00 - 12h00	VERVINS
Jeudi 3 avril 2014	15h00 - 18h00	VERVINS

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de VERVINS et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,  
Le Responsable de l'Unité,



Thomas BOSSUYT